

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER HISTOIRE DE L'ART

En vigueur depuis la rentrée 2024-2025

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

L'histoire de l'art étudie les témoignages visuels et conceptuels de la créativité humaine de l'Antiquité au XX^e siècle : peinture, sculpture, architecture, arts graphiques, arts décoratifs, photographie, arts électroniques et numériques, installations, performances, parures et textiles.

Pour comprendre l'œuvre depuis sa conception jusqu'à son usage et sa réception, l'Histoire de l'art l'analyse sous divers aspects :

- Les propriétés matérielles et techniques des objets d'art ;
- Le processus de création ;
- Les contextes de production culturelle, culturel, géographique, historique, politique, social et littéraire ;
- L'appropriation et la transformation (continuités, ruptures, renaissances) ;
- Les usages et les significations (politiques, religieuses, philosophiques) ;
- La réception des œuvres (critique d'art, le phénomène de la collection et de la conservation) ;
- L'historiographie (l'histoire de l'histoire de l'art).

Le pilier offre des bases méthodologiques et une formation générale en histoire de l'art, sous la forme de cours, de séminaires spécialisés et de travaux pratiques, divisés en quatre périodes :

- Art antique : grec, romain, paléochrétien ;
- Art médiéval : du Ve au XV^e siècle (haut moyen âge, art roman, art gothique) ;
- Art moderne : de la Renaissance à la fin du XIX^e siècle ;
- Art contemporain, XX^e – XX^e siècle.

Cet enseignement fondamental est complété par des enseignements optionnels permettant d'acquérir des compétences transversales. L'étude directe des originaux est encouragée, en tirant notamment profit des riches collections existantes dans la région neuchâteloise et des collaborations établies avec les institutions partenaires.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Histoire de l'art peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier renforcé à 120 ECTS.

L'enseignement est structuré en modules et en blocs : les Modules 1 à 3 forment le premier palier de 30 ECTS dans le pilier ; ils doivent en principe être validés au plus tard à la fin du 3^e semestre d'étude.

Les Modules 4 et 5 et le Bloc 1 forment le second palier de 30 ECTS dans le pilier ; ils doivent en principe être validés au plus tard à la fin du 4^e semestre d'étude. Pour obtenir un pilier principal, on y ajoute le Module 6 et le Bloc 2. Finalement, le dernier palier de 30 ECTS est constitué du Bloc 3.

Les piliers principal et renforcé proposent des enseignements optionnels qui permettent aux étudiant-e-s intéressé-e-s de valider, après le suivi du pilier minimal, des enseignements dans d'autres piliers de la FLSH ou d'autres universités (Triangle Azur, BeNeFri, Suisse alémanique) en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études.

Un-e étudiant-e qui choisit l'histoire de l'art comme pilier principal à 90 ECTS ou comme pilier renforcé à 120 ECTS doit obligatoirement choisir à l'intérieur du Bloc 2 (« Compétences transversales ») une langue parmi ces quatre options : latin fondamental, grec fondamental, allemand scientifique ou anglais scientifique.

Le **Module 1** est composé de quatre cours d'introduction couvrant les quatre périodes (antique, médiévale, moderne et contemporaine).

Le **Module 2** est composé d'un cours introductif aux méthodes en histoire de l'art, d'un cours d'introduction aux études d'histoire et d'un cours d'introduction à l'archéologie des périodes historiques et à ses méthodes.

Le **Module 3** se compose de deux proséminaires dans les quatre périodes historiques et de travaux pratiques.

Le **Module 4** est composé de trois cours-séminaires dans les périodes médiévale, moderne et contemporaine.

Le **Module 5** est composé d'un cours consacré à l'histoire des techniques artistiques et d'un terrain.

Le **Bloc 1** est constitué du mémoire de Bachelor, qui se fait dans l'une des périodes au choix de l'étudiant-e.

Le **Module 6** est composé de trois cours-séminaires supplémentaires de spécialisation dans les périodes médiévale, moderne et contemporaine.

Le **Bloc 2** comprend un cours de langue obligatoire à choisir entre latin fondamental, grec fondamental, allemand scientifique ou anglais scientifique. Le choix de l'allemand ou de l'anglais scientifique doit être soumis à l'accord du responsable de pilier. Dans ce cas et après accord, seuls les cours prévus dans l'annexe au plan d'études peuvent être validés et pour un total général maximum de 6 crédits ECTS. L'étudiant-e peut ensuite choisir entre un enseignement transversal (FLSH ou mobilité), un stage en musée et des lectures dirigées.

Le **Bloc 3** se compose d'enseignements optionnels à prendre en renforcement et en mobilité, de sorte à former un programme d'enseignements cohérent proposé par l'étudiant-e.

Mobilité

Une fenêtre facultative de mobilité est offerte dans les piliers à 90 et à 120 ECTS. L'étudiant-e valide, dans le Module 6 et le Bloc 2 jusqu'à concurrence de 30 ECTS, les enseignements d'histoire de l'art de son choix qu'il suit en mobilité. Ce choix est libre ; la seule contrainte est, dans le cas où l'étudiant-e validerait 30 ECTS de mobilité, de valider au moins un cours de langue de 3 ECTS, obligatoire dans le Bloc 2.

STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>Pilier renforcé (120 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Introduction à l'histoire de l'art	Module 1 : Introduction à l'histoire de l'art	Module 1 : Introduction à l'histoire de l'art	Module 1 : Introduction à l'histoire de l'art	12
Module 2 : Introduction aux études d'histoire de l'art 1	Module 2 : Introduction aux études d'histoire de l'art 1	Module 2 : Introduction aux études d'histoire de l'art 1	Module 2 : Introduction aux études d'histoire de l'art 1	9
Module 3 : Introduction aux études d'histoire de l'art 2	Module 3 : Introduction aux études d'histoire de l'art 2	Module 3 : Introduction aux études d'histoire de l'art 2	Module 3 : Introduction aux études d'histoire de l'art 2	9
	Module 4 : Histoire de l'art 1	Module 4 : Histoire de l'art 1	Module 4 : Histoire de l'art 1	18
	Module 5 : Introduction aux études d'histoire de l'art 3	Module 5 : Introduction aux études d'histoire de l'art 3	Module 5 : Introduction aux études d'histoire de l'art 3	6
	Bloc 1 : Mémoire de Bachelor	Bloc 1 : Mémoire de Bachelor	Bloc 1 : Mémoire de Bachelor	6
		Module 6 : Histoire de l'art 2	Module 6 : Histoire de l'art 2	18
		Bloc 2 : Compétences transversales	Bloc 2 : Compétences transversales	12
			Bloc 3 : Histoire de l'art 3	30

Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension

- Par l'analyse formelle, stylistique, iconographique et matérielle, resituer un objet de l'art occidental de l'Antiquité jusqu'au XXI^e siècle dans ses différents contextes de production culturelle, culturel, géographique, historique, politique, social et littéraire ;
- Connaître théoriquement et pratiquement les spécificités des différentes techniques artistiques (peinture, sculpture, architecture, arts graphiques, arts précieux et appliqués, photographie, nouveaux médias, performance) ainsi que leur processus de création grâce à la confrontation avec les originaux ;
- Analyser d'une manière critique la littérature historique et théorique pour se forger son propre jugement sur des faits et/ou des phénomènes artistiques ;
- Développer un regard comparatif sur les objets dans l'espace et le temps.

2. Application des connaissances et de la compréhension

- Utiliser des bases de données bibliographiques et visuelles et les instruments de la recherche qui servent à la collecte et à l'étude des connaissances ;
- Maîtriser le vocabulaire technique lié à la discipline ainsi que les normes scientifiques propres à l'expression orale et écrite ;
- Élaborer une problématique dûment argumentée à partir de sources primaires et secondaires.

3. Capacité de former des jugements

- Développer des arguments aux problématiques élaborées, qui tiennent compte d'une pratique transversale de la discipline ;
- Comparer de manière critique et pertinente différentes théories et méthodes de l'histoire de l'art et en appliquer la synthèse à son objet d'étude ;
- Formuler une synthèse des ouvrages scientifiques retenus pertinents pour la problématique de recherche.

4. Savoir-faire en termes de communication

- Lire, décrire et interpréter les objets ;
- Utiliser ses connaissances et compétences dans des études ultérieures, même si celles-ci se situent dans une autre discipline ;
- Transmettre ses connaissances tant à l'oral qu'à l'écrit de manière structurée à un public académique ainsi qu'à un public non spécialisé ;
- Travailler en équipe et savoir restituer des résultats communs.

5. Capacités d'apprentissage en autonomie

- Mener avec un fort degré d'autonomie des recherches sur un objet ou un thème en maîtrisant la durée et les délais de travail ;
- Appliquer les méthodologies de la recherche scientifique à d'autres disciplines et domaines ;
- Développer les stratégies d'apprentissage nécessaires pour approfondir ses études dans le cadre d'un master ;
- Générer des idées nouvelles.